Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260303-DEL2020260302-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE(S)

Souscription d'un prêt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 1 200 000 €

DEL20_2026_03_02

En exercice : 20
Présents : 18
Votants : 20

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absents excusés : de KERIZOUET Isabelle, ANN Véronique.

Pouvoirs : Isabelle de KERIZOUET donne pouvoir à Nadège MARETTE, Véronique ANN donne pouvoir à Eric BOULOUARD.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Patrick LE GAL

➲ L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Afin de financer la construction du complexe sportif, il est nécessaire de recourir à un nouvel emprunt.

Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition dans ce sens.

➲ L'adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la souscription d'un prêt d'un montant de 1 200 000 € pour financer la construction du complexe sportif auprès du Crédit Mutuel de Bretagne.

Il est également proposé de s'engager pendant toute la durée du prêt à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260303-DEL2020260302-DE

accessoires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt d'un montant de 1 200 000 € avec le Crédit Mutuel de Bretagne.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu les propositions reçues de la part des banques ;
Vu le budget principal de l'exercice 2026, notamment les crédits inscrits en recettes Emprunts (chapitre 16) ;

➲ **AUTORISE** la souscription d'un prêt à moyen terme pour financer les travaux de construction du complexe sportif auprès du Crédit Mutuel de Bretagne avec les caractéristiques suivantes :

Montant : **1 200 000 euros**
Durée : **20 ans**
Taux fixe : **3.77%**
Echéances trimestrielles - Amortissement constant
Frais de dossier : 1 200 euros

➲ **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

➲ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt d'un montant de 1 200 000 € avec le Crédit Mutuel de Bretagne.

ADOPTÉ : à 14 voix pour et 6 abstentions.

PJ : offre Crédit Mutuel de Bretagne

Fait à Languidic, le 3 mars 2026

Le Maire,

Laurent DUVAL

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)